

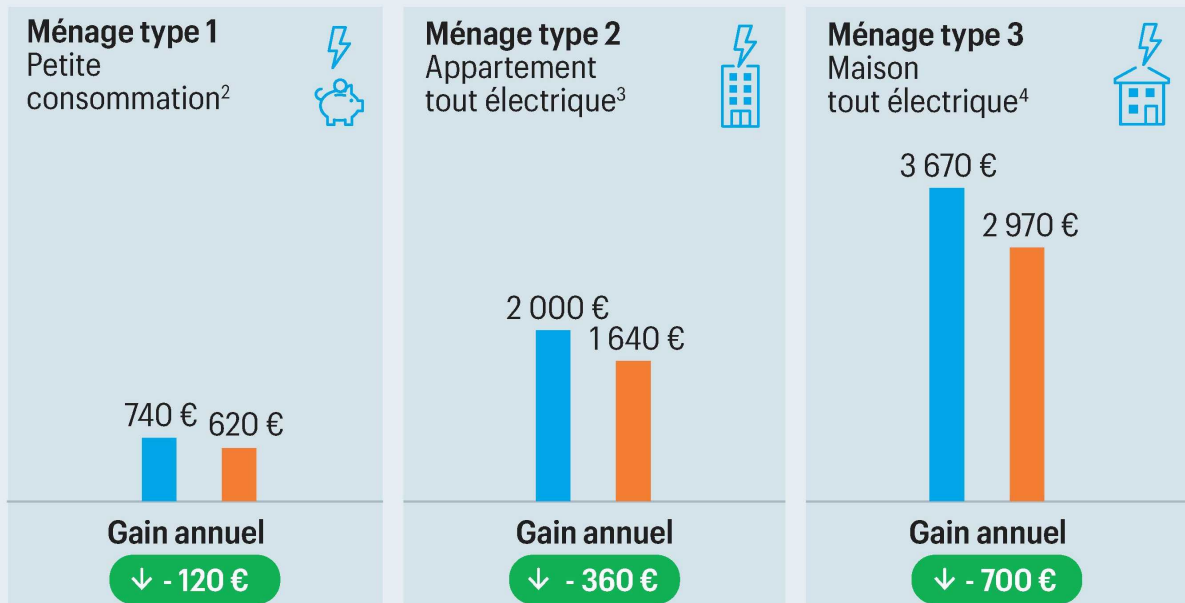
Comparez les prix de l'électricité

Des fournisseurs profitent de la chute des prix sur les marchés pour proposer de nouvelles offres, parfois 20 % inférieures au tarif Bleu d'EDF.

Des offres alternatives permettent de belles économies

Comparaison des tarifs d'électricité (au mois de mars 2024)

Facture annuelle ... ● au tarif Bleu d'EDF ● avec une offre 20 % inférieure au TRV¹



1. Tarif Bleu du fournisseur historique EDF mis en place par les pouvoirs publics. Simulations pour une consommation annuelle de... 2. 2 400 kWh, compteur 6 kVA, option Base. 3. 7 300 kWh, compteur 9 kVA, option Base. 4. 14 000 kWh, compteur 9 kVA, option Base.

Source : Hello Watt. • Le Parisien-Infographie.

Erwan Benezet

APRÈS LA PLUIE, le beau temps ? La crise énergétique de 2022 a provoqué une flambée historique des prix de l'électricité sur les marchés de gros, ces marchés où les fournisseurs achètent l'énergie avant de la revendre à leurs clients. « Le mégawattheure (MWh) d'électricité s'y échangeait en moyenne entre 200 et 400 € », rappelle Sylvain Le Falher, cofondateur du comparateur Hello Watt. De nombreux fournisseurs qui s'y approvisionnent n'ont eu d'autre choix à l'époque que de répercuter cette inflation sur leurs tarifs, certains de façon abusive.

Mais, bonne nouvelle, un retour à la normale est constaté depuis quelques mois sur ces marchés de gros. « Le 21 mars, ce même MWh est ainsi tombé à 54 € », observe l'expert. Une dégringolade dont peuvent profiter les consommateurs. Depuis plusieurs semaines de nouvelles offres commerciales attractives sont proposées, jusqu'à 22 % moins chères que le tarif réglementé de vente d'électricité, fixé par les pouvoirs publics et commercialisé seulement par EDF sous le nom de tarif Bleu. Un écart, qualifié d'« historique » par cet expert, qui s'explique par un effet ciseau. Alors que les prix sur les marchés de gros baissent, le tarif régulé, lui, a grimpé depuis deux ans. « Il a flambé de 50 %, rappelle Syl-

vain Le Fahler. La dernière hausse date de février, où il avait encore pris 10 %. »

Une situation qui s'explique notamment parce que les calculs pour fixer le tarif régulé et ceux qui aboutissent aux tarifs de marché proposés par les concurrents d'EDF ne sont pas du tout les mêmes. « Le tarif régulé n'est recalculé que deux fois par an, en février et en août, sur la base des coûts d'approvisionnement des deux dernières années, précise encore Sylvain Le Falher. Quand les prix sur les marchés de gros fluctuent en permanence. L'inertie n'est pas la même, ce qui peut conduire à des écarts conséquents. »

Revenir au tarif Bleu, c'est possible

C'est donc le bon moment pour faire jouer la concurrence. Selon les simulations d'Hello Watt, pour un ménage dont la facture annuelle d'électricité s'élève à 2 000 €, quitter le tarif Bleu pour une offre avec un écart de 20 % sur le kWh hors taxe permet de réaliser une économie qui peut atteindre 360 €. Preuve du dynamisme apporté par ces récentes évolutions tarifaires, le comparateur a constaté une augmentation de 50 % du volume de changements de fournisseur sur son site, entre le dernier trimestre 2023 et le premier trimestre de cette année. Si vous craigniez de quitter le tarif Bleu d'EDF, pas de panique : vous pouvez y retourner à tout moment.

Mais, attention, le prix de la consommation d'électricité

C'est le moment de changer de fournisseur d'électricité pour faire baisser sa facture. (Illustration.)

affiché par les fournisseurs ne doit pas être le seul critère pour choisir. D'abord, il ne faut pas oublier d'ajouter les taxes pour obtenir le prix total unitaire (TTC) que vous aurez à payer avec votre nouveau contrat. Le montant de l'abonnement peut lui aussi varier sensiblement d'une offre à l'autre. Mais, surtout, il faut bien regarder quel type d'offre est proposé. Face au tarif Bleu, il existe trois grandes catégories, plus ou moins protectrices par rapport aux aléas des marchés. La plus classique demeure celle indexée sur ce même tarif Bleu, en général quelques points de pourcentages en dessous. Attention : si le tarif Bleu augmente (de 10 %, par exemple, comme en février), votre tarif augmentera dans les mêmes proportions.

Malgré les prix alléchants, des offres à éviter

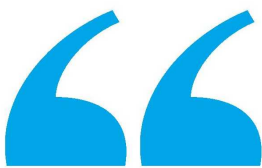
Vient ensuite l'offre à prix fixe, sur une durée déterminée. De quoi vous protéger des évolutions de prix sur des durées qui varient généralement entre un et trois ans. Un point de vigilance tout de même : malgré le caractère fixe de ces contrats, certains fournisseurs ont tenté pendant la crise énergétique d'en modifier le montant (à la hausse, évidemment). Ce qui est strictement interdit. N'hésitez pas à vous rapprocher du Médiateur de l'énergie si vous en êtes victime.

Autre point : faites bien attention à l'échéance du con-

trat. Si, au cours de celui-ci, les tarifs ont nettement augmenté (comme ces deux dernières années), votre facture pourrait être sérieusement impactée à la fin. Prenez donc bien le temps d'anticiper, en comparant à l'avance toutes les offres.

Un troisième type d'offres peut également être proposé par certains fournisseurs, indexé directement sur les prix de marché. Notre conseil : évitez-les, même si en ce moment certaines sont alléchantes, car ce sont aussi les plus risquées.

Enfin, sachez que, pour une même offre, vous pouvez parfois avoir le choix entre deux caractéristiques. Soit vous optez pour l'option « base », qui garantit un seul et même prix quelle que soit l'heure à laquelle vous consommez (de jour comme de nuit), ou la période (en semaine, le week-end ou pendant les vacances). Soit vous choisissez l'option « heures pleines-heures creuses », qui vous incite à décaler une partie de votre consommation (la mise en route du lave-linge, du lave-vaisselle ou du ballon d'eau chaude, ou encore la recharge d'une voiture électrique) la nuit, en général entre 22 heures et 6 heures du matin. Attention : l'abonnement pour ce type d'option est généralement plus élevé. Il convient aujourd'hui de décaler sa consommation d'au moins 30 % pour que cela s'avère économiquement intéressant.



Le tarif régulé n'est recalculé que deux fois par an, en février et en août. Les prix sur les marchés de gros fluctuent en permanence.

Sylvain Le Falher, cofondateur du comparateur Hello Watt



LP/OLIVIER CORSAN